



CERTIFICATS DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE 2027

Appel de candidatures

PRÉSENTATION

Dans le cadre de la Réception du patrimoine, la Ville de Gatineau témoignera de sa reconnaissance envers la communauté pour son engagement à mettre en valeur le patrimoine de Gatineau.

RÉCEPTION DU PATRIMOINE



Samedi 20 février 2027, à 16 h



Cabaret La Basoche, 120, rue Principale

Pour l'occasion, des certificats honorifiques seront remis à des citoyens, organismes ou entreprises qui contribuent à préserver ou mettre en valeur le patrimoine.

CATÉGORIES

Certificat : Reconnaît des citoyens, organismes ou entreprises qui se distinguent par un projet ou un engagement en patrimoine.

Distinction « Relève » : destinée aux personnes de 18 à 30 ans qui, par leur engagement, leurs compétences ou leurs réalisations exceptionnelles, contribuent à la préservation ou à la mise en valeur du patrimoine de Gatineau. Les candidats doivent avoir à leur actif un minimum de 3 ans d'expérience bénévole ou professionnelle pour être admissibles.

DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE

- **Lancement de l'appel : 27 octobre 2026**
- **Date limite pour déposer une candidature : 22 novembre 2026 à 23 h 59**

POUR DÉPOSER UNE CANDIDATURE

Les citoyens qui désirent poser leur candidature ou proposer la candidature d'un tiers sont invités à consulter le site Web de la Ville de Gatineau : gatineau.ca/certificatsdupatrimoine

- ☐ Consulter le guide et prendre connaissance du processus
- ☐ Remplir le formulaire en prenant de soin de répondre aux questions obligatoires
- ☐ Joindre au besoin des photographies, vidéos ou publications

LA CANDIDATURE DOIT CONTENIR :

- ☐ Informations générales sur la candidature
- ☐ Informations sur la réalisation ou l'engagement
- ☐ Documents audiovisuels complémentaires (facultatif)

PROCESSUS DE SÉLECTION

Le comité de sélection se réunira en décembre 2026. Les candidatures retenues seront contactées par courriel.

CRITÈRES D'ANALYSE

- Pertinence et portée des réalisations ou de l'engagement – 40 %
- Pertinence des interventions et des moyens utilisés – 40 %
- Originalité des réalisations ou interventions – 20 %

Le comité de sélection devra choisir, autant que possible, des réalisations ou des interventions variées accomplies dans les différents secteurs de la ville.

RENSEIGNEMENTS

Pour plus d'information, veuillez communiquer par courriel à patrimoine@gatineau.ca.